

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-1-5
Séance du vendredi 5 septembre 2008

TRANSFERT DE PROPRIETE DES COLLEGES DECLASSEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/1-5e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de THANN, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement dans le domaine privé d'une parcelle de terrain provenant de la place de la République en vue de permettre la création d'une télérestauration au Collège Rémy Faesch.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions